

NOUS SOMMES



Agence lozérienne de la mobilité

mobilité-lozere.fr
Mandataire et représentant du département de la Lozère



OTEMA TSA / SAMI 81

otema-tsa.fr
sami-mobilite81.com
Cocontractant et représentant du Tarn



Village 12

village-douze.fr
Cocontractant et représentant de l'Aveyron



NOUS CONTACTER

Par téléphone :

09 78 80 70 08

Par mail :

acc.mobilite@mobilite-lozere.fr

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous le signaler.

Règlement intérieur disponible sur demande.

" Grâce à l'accompagnement et l'obtention d'un micro-crédit solidaire, j'ai enfin pu passer mon permis ! "

" Avec la mise à disposition d'une voiture pendant 3 mois, j'ai pu commencer un nouveau travail. "

" J'ai découvert plein d'applis qui me facilitent l'usage des transports en commun et du covoiturage au quotidien. "

En 2022, ce sont 480 personnes qui étaient accompagnées sur les départements du Tarn, de l'Aveyron et de la Lozère.

MOBILITÉ DES DEMANDEURS ET REPRENEURS D'EMPLOI



pôle emploi



PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Objectifs de la formation

- Améliorer l'employabilité, faciliter l'accès à la formation professionnelle et/ou à l'emploi.
- Identifier les besoins de l'apprenant et apporter une solution adaptée via un plan d'action personnalisé.

Les objectifs individualisés sont déterminés après la première séance "Diagnostic".

Modalités

Le délai d'accès à la formation est d'environ 2 semaines.

Lieu : en distanciel ou en présentiel dans les agences Pôle Emploi, les Maisons France Services ou dans les salles conformes aux exigences de la formation.

Tarif : les frais de formation sont pris en charge par les financeurs de l'action.

FORMATION ACCOMPAGNEMENT MOBILITÉ

1 - Diagnostic mobilité

Entretien réalisé en collectif (3h) ou en individuel (2h), qui a pour but d'évaluer les besoins et compétences du bénéficiaire, ainsi que de présenter un premier panel de solutions.

2 - Accompagnement mobilité

Le conseiller accompagne le bénéficiaire dans ses démarches pendant une période maximale de deux mois.

3 - Mise à disposition d'un véhicule

Une mise à disposition de véhicule à tarif social peut être envisagée pendant l'accompagnement si aucune autre solution n'est mobilisable. Les tarifs sont :

- VAE : 5 € par semaine (1€/jour)
- Scooter : 10 € par semaine (2€/jour)
- Voiture : 25 € par semaine (5€/jour)

Ce véhicule permettra au bénéficiaire de se rendre exclusivement sur son lieu de travail ou de formation.

Les publics éligibles

- Être demandeur d'emploi prescrit par un conseiller Pôle Emploi.
- Ou être suivi et prescrit par Mission Locale.
- Ou être inscrit dans une formation professionnelle d'une durée minimale d'un mois, débutée il y a moins de quatre mois à la date du 1er rendez-vous.
- Ou être repreneur d'emploi et disposer d'un contrat de travail d'une durée minimale d'un mois, débuté il y a moins de quatre mois à la date du 1er rendez-vous.
- Ou être salarié en reconversion professionnelle à la suite d'un licenciement (contrat de sécurisation professionnelle ou prestation grands licenciements).

Orientation

(prescription ou contact direct)

Diagnostic Mobilité

(2h à 3h)

Accompagnement individualisé

(2 mois maximum)

Mise à disposition de véhicule

(3 mois maximum renouvelable sous conditions)

SOLUTION PÉRENNE DE MOBILITÉ

BILAN

BILAN